

Personnes autorisées à récupérer l'enfant

Autorisation parentale listant les personnes habilitées à récupérer le mineur.

Version	Vérifié le	Prochaine revue	Champ
2.0	28/08/2026	28/02/2027	Accueil collectif de mineurs

À savoir : Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Utilisation

À adapter au fonctionnement de l'accueil et aux consignes de l'organisateur.

Mineur

Nom	Prénom
---------------------	------------------------

Responsable légal

Nom	Téléphone
---------------------	---------------------------

Personnes autorisées

Nom / prénom 1	Lien avec l'enfant
Téléphone	Nom / prénom 2
Lien	Téléphone

Autres personnes

.....

Consignes

Personnes non autorisées / décision particulière signalée

.....

Modalités de contrôle d'identité si prévues par le règlement

.....

Signature

Date

.....

Nom et signature du responsable légal

.....

Points de vigilance

Ce support AnimyJob est un modèle pratique. Il ne remplace pas un formulaire officiel, une décision administrative, un avis professionnel ou les obligations propres à votre situation.

Sources de vérification

• Ministère chargé de la Jeunesse - Législation et réglementation des accueils collectifs de mineurs

CASF, notamment L.227-1 à L.227-12 et R.227-1 à R.227-30

<https://www.jeunes.gouv.fr/legislation-et-reglementation-des-accueils-collectifs-de-mineurs-247>

Statut : Ce document est un modèle AnimyJob établi à partir des sources ci-dessus. Il ne constitue pas un formulaire émis, homologué ou validé par l'administration. Vérifiez toujours les règles particulières de votre accueil et les instructions de votre SDJES, collectivité, assureur, service de santé ou gestionnaire de locaux.